

"Faut s'expliquer et l'expliquer" dit Coderre

Je parle de  
l'Approche  
commune  
là, pas des  
commandites!



LEMAN  
03/31

# VOTRE OPINION

opinion@lequotidien.com

## Approche commune: l'acte de décès de notre collectivité

Depuis que les gouvernements provincial et fédéral ont annoncé qu'ils allaient entériner le protocole de l'Approche commune, une clameur populaire inhabituelle et bien tardive ébranle la proverbiale quiétude du Saguenay. Les gens demandent un roi, un sauveur, qui viendra changer le cours de l'histoire qui s'écrit dans le plus grand mépris de la volonté populaire de cette région, notre «pays». Malgré tous les efforts qui ont été déployés, depuis le 14 juillet 2000, par quelques-uns d'entre-nous pour éveiller les consciences endormies et faire enrayer cette négociation qui signe l'acte de décès de notre collectivité, rien n'a pu faire dévier de sa trajectoire le rouleau compresseur stalinien chargé de nous casser les reins avant de nous faire prendre notre trou.

Le fait est que, pour une raison et pour une autre qu'on se garde bien de nous révéler, nos deux Parlements se sont entendus comme jamais auparavant, malgré les refus exprimés, pour transférer les titres de propriété du territoire à trois ou quatre chefs de bandes qui, malgré toutes les maladresses dont ils ont fait preuve dans leurs sorties en public, ont réussi à avoir gain de cause d'un bout à l'autre du processus de cette mascarade.

**Tous sur la même longueur d'ondes**

Même les oppositions officielles et les tiers-partis, sur cette ques-

tion de droits fondamentaux, ont parlé à l'unisson et se sont appliqué à ravir au peuple sa voix. Et ceux qui ont exprimé un avis contraire, comme M. Lebel et Mme Venne, ont dû quitter les rangs de leur Parti, le Bloc québécois, pour ne pas avoir voulu participer à cette trahison nationale.

Jamais, dans toute l'histoire de ce pays, aura-t-on vu une telle unanimité parlementaire pour dépouiller une collectivité de ses derniers attributs et de son territoire, après lui avoir ravi ses ressources naturelles et ses enfants, jamais n'aura-t-on vu une telle médiocrité, une telle duplicité de la presse écrite et de la télévision nationales et régionales, eu égard aux tenants des pouvoirs tant politiques qu'économiques. De sorte que si le Canada et le Québec ont déjà été des modèles de démocratie, ce qui reste à prouver dans les faits, ils en sont aujourd'hui, l'un et l'autre, le tombeau et le fossoyeur.

Aidés par notre propre députation, sans exception aucune, ils sont en train de réaliser ce que la Conquête anglaise n'avait su accomplir en deux siècles et demi. Les Wolfe, les Craig, les Colborne, les Durham, ont fait des petits dans nos propres rangs, et ils les ont placés à la tête de nos institutions pour accomplir ce qu'ils savaient ne pouvoir accomplir, seuls; en nommer dix, vingt, tren-

te, serait en épargner cent autres qui ne méritent pas le linceul de l'oubli.

**Étranger dans son pays**

Cela dit et cela étant, les médias, les politiques et les hauts fonctionnaires de ce pays ne sont pas seuls à porter ce blâme. J'ai beau creuser, fouiller, questionner l'histoire, je n'ai pu trouver aucune situation où il est question d'un peuple qui accepte aussi bonassement de se faire qualifier d'étrangers («allochtones») dans le «pays» où il est né, où il a grandi et fait famille, et où il entend mourir.

Sauf chez les peuples nés dans l'esclavage, je ne connais aucune expérience d'un peuple qui a permis à son gouvernement, à ses propres représentants territoriaux élus, de le dépouiller de son territoire; de l'asservir envers une collectivité privilégiée parce qu'on la range à un niveau supérieur pour la qualité de son sang; de l'assujettir envers un troisième palier de gouvernement en transgressant les règles établies dans sa propre Constitution (voir l'article 52 de la Loi constitutionnelle de 1982).

La signature de ce document, qui est devenu un fait accompli le 31 mars, est le moment le plus sombre de l'histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean, le plus triste de ma vie. Être nié d'existence par l'autorité suprême et à l'encontre de la Loi dont elle est la

<b>Le Quotidien</b>	(Quotidien)	Page :		Code : Conseil tribal
Chicoutimi (Qc)	<b>31 mars 2004</b>	9	212	Mamuitun

gardienne, m'est plus atroce à souffrir que le fait d'avoir été conquis, soumis, bafoué, humilié, dépouillé par des forces étrangères.

On me demande d'un ton pressant: est-il possible d'arrêter le cours des événements auxquels nous sommes radicalement soumis par des Parlements totalitaires? À cela je ne puis répondre que par d'autres questions: quelle est notre capacité à nous réunir pour contrer une menace commune qui est le fait de la trahison d'un État confédéral, d'un État provincial et de nos députés? Quelle est notre capacité à faire naître une liberté de presse, qui n'existe pas chez nous? Quelle est notre capacité à réveiller les intellectuels, les politiciens, les chefs syndicaux, et les leaders de toutes qualités, et à les amener à mettre de côté leurs intérêts individuels ou corporatistes pour refouler un ennemi commun aux portes de la Cité? Quelle est notre capacité à quitter le confort de l'ignorance et de l'indifférence pour ressusciter le corps social que nous avons laissé mourir au point où une collectivité reconstituée de quelque 8000 individus éparpillés à travers notre «pays», a pu s'assurer l'adhésion de tous les gouvernements supérieurs et de toutes les factions politiques qui y grouillent, de faire rentrer dans le rang toutes les institutions, pour ravir, à quelque 380 000 citoyens, leur territoire, la base même de leur existence?

La réponse à ces questions qui nous hantent ne relève que de

Nous; que de notre volonté à refuser l'injustice élevée au rang de vertu d'État; que de notre détermination à remettre en vie cette société tétanisée par une succession de gouvernements qui, depuis 1970, l'ont acculée au rôle de colonie intérieure. Et si nous n'avons plus cette capacité collective, il reste à chacun de nous, avec tout ce que cela implique comme conséquences, à ne pas être complices de ce crime de haute trahison, à assumer individuellement nos propres refus.

Il nous reste à protéger chacun de nos acquis, chacun de nos biens, à l'encontre d'un système qui ne fonctionne pas en notre faveur. Il nous reste à refouler hors les murs de nos propriétés privées, celui à qui on a donné le droit de l'envahir, de nous voler, de nous mépriser. Car sans reconnaissance collective devant celle de l'autre, nous n'avons plus aucun droit collectif devant ceux de l'autre; et sans droits collectifs, nous sommes à la merci de la collectivité à qui ont les a reconnus, à la merci de ceux et celles qui la couvent, la protègent, la gavent pour leur seul profit et à notre détriment...

Russel Bouchard,  
Saguenay.

*Approche commune*

# L'idée d'un «fonds de défense» chemine

**(MG) - Le président du mouvement Équité territoriale, Yvon Gobeil, n'écarte pas la possibilité qu'un «fonds de défense» soit créé dans la région afin de contester l'adoption éventuelle du traité de l'Approche Commune auprès d'instances telles la Cour suprême du Canada.**

M. Gobeil estime qu'une initiative prise lundi par un regroupement d'organismes et utilisateurs du territoire de la région de la Côte-Nord opposés à l'entente de principe entre Québécois et



**GAGNON**

MÉLYSSA

melyssa\_gagnon@hotmail.com

Innus pourrait être répétée chez nous.

«Au terme d'une réunion à laquelle j'ai assisté à Baie-Comeau, 125 membres d'associations et utilisateurs du territoire de la Côte-Nord ont décidé unanimement de se doter d'un fonds dont il se serviront pour la défense de leurs intérêts», a déclaré M. Gobeil lors d'un entretien avec le Quotidien.

«Il y a aura certainement des dispositions à prendre prochainement dans la région à ce sujet. D'ici peu de temps, les chasseurs et les pêcheurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean seront sans doute sollicités», prédit-il.

Les argents que les Nord-Côtois espèrent amasser, 50 000\$ en tout, ne serviront pas exclusivement à des fins judiciaires, même si ces derniers n'excluent pas la possibilité d'emprunter la voie des tribunaux pour se faire entendre.

«Les sommes recueillies pourraient simplement être utilisées pour la défense des intérêts des chasseurs et pêcheurs et utilisateurs de la forêt située sur le territoire», précise Yvon Gobeil.

## *Sentiment*

Interrogé quant au sentiment qui règne au sein de son mouvement à l'aube de la ratification de l'entente de principe entre les deux paliers de gouvernement et les représentants des nations innues, le président d'Équité

territoriale clame l'injustice.

«Ce qui se déroulera derrière les portes closes du Château Frontenac demain (aujourd'hui) démontre une fois de plus que

l'injustice est muette et que la justice crie», exprime M. Gobeil.

Il confirme que la fondation Équité territoriale n'a «ni l'intention, ni les moyens» de manifester son mécontentement publiquement au cours de la journée ou de manifester son mécontentement publiquement au cours de la journée d'aujourd'hui.